

ANNEXE 2

PERIMETRE DES ACTES TÉLÉTRANSMIS

Selon l'annexe 1 (norme d'échange) du cahier des charges, la codification de la nature des actes est déterminée par le tableau ci-dessous :

Nature abrégée	Nature de l'acte	Code numérique
DE	Délibérations	1
AR	Arrêtés réglementaires	2
AI	Arrêtés individuels	3
CC	Contrats et conventions	4
BF	Documents budgétaires et financiers	5
AU	Autres	6